



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2009
D - 20090583

Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

Programmation scénographique et architecturale pour la construction du centre culturel du vin à Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière réunion du conseil du 28 Septembre 2009, un point vous a été présenté sur l'état d'avancement du futur centre culturel et touristique du vin, à l'occasion de l'adhésion de la Ville de Bordeaux à la future association de préfiguration du centre.

Trois études ont été confiées à des cabinets spécialisés qui sont en voie d'achèvement :

- l'élaboration du concept et du pré-programme
- la préparation du montage économique, financier et juridique
- la faisabilité urbaine sur 2 sites envisagés

Les résultats de ces études ont été portés à la connaissance du comité stratégique du projet qui regroupe les élus ou les représentants suivants : Mairie de Bordeaux, Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Centre Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, l'Etat.

En l'attente de la mise en place opérationnelle de l'association de préfiguration, et pour ne pas retarder l'avancement de l'opération, la Ville a lancé une consultation relative à la programmation scénographique et architecturale du futur Centre, sous forme d'appel d'offres ouvert. Celui-ci se décompose en 5 phases estimées à 340 000 € TTC.

Phase 1 : Etude de Programmation architecturale et scénographie

Phase 2 : Assistance phase concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse (équipe constituée d'architecte, scénographe et paysagiste)

Phase 3 : Assistance au suivi des études de maîtrise d'œuvre

Phase 4 : Assistance lors des opérations de construction

Phase 5 : Suivi de l'exploitation pendant la première année de fonctionnement et assistance au « démarrage » du bâtiment

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé l'offre du groupement LORDCULTURE (nom commercial de LORDEUROP) / THOR Ingénierie / SODECSET pour un montant de 250 729,44 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE